

AR Prefecture

047-264700782-20250317-7DL2025-DE
Reçu le 18/03/2025

N° 07DL2025 : SUBVENTION ATTRIBUÉE à ASSOCIATION PERSONNES AGÉES, CLUB DES TROIS VALLÉES au TITRE DE L'ANNÉE 2025 :

Monsieur Marsand précise que le Club des trois vallées de Fumel regroupe de nombreux adhérents et programme de nombreuses activités.

Afin de favoriser ces actions en faveur des personnes du 3^e âge, Monsieur Marsand propose de verser une subvention d'équilibre de 1600 euros au titre de 2025.

*Après avoir entendu cet exposé,
la Commission Administrative,*

- 1) Décide de procéder au versement de la subvention de 1600 euros au club des trois vallées de Fumel.
- 2) Précise que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 65748 du Budget Primitif du C.C.A.S 2025 du Centre Communal d'Action Sociale.
- 3) Constate que la présente délibération a été adoptée par 13 **voix pour** (Mesdames Annick ALBINO, Claudette CONDUCHÉ et Monsieur Serge MALOUVIER n'ayant pas participé au vote).

Pour extrait certifié conforme

Fumel, le 17 mars 2025

Chantal BREL

Secrétaire de séance

Jean-Louis COSTES
Maire de Fumel
Président du C.C.A.S.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Affichage le 18 mars 2025

Télétransmission le 18 mars 2025